

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 29/08/2013	Dossier complet le	N° d'enregistrement F01113P0174

1. Intitulé du projet

Projet de rénovation urbaine du quartier des Malassis à Bagnolet (93)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale Commune de Bagnolet

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale Marc EVERBECQ - Maire de Bagnolet

RCS / SIRET 219 300 068 00018 Forme juridique Administration publique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 d/ Infrastructures routières	routes d'une longueur inférieure à 3 km

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Projet de rénovation urbaine du quartier des Malassis à Bagnolet, ce projet fait l'objet d'une convention avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) signée le 25 avril 2009.

4.2 Objectifs du projet

Le projet d'aménagement du quartier des Malassis intègre :

- la réhabilitation/démolition/reconstruction du bâti,
- la requalification des espaces extérieurs (voirie et espaces verts),
- la revalorisation des équipements publics et commerciaux,
- une recomposition foncière permettant de délimiter l'espace public et l'espace privé et favorisant l'aménagement de parcelles non construites.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les premières démolitions de bâtiments ont débuté en 2012 et se poursuivront jusqu'en 2017.

Les constructions de nouveaux bâtiments s'échelonnent entre 2010 et 2018. Les aménagements des espaces publics seront réalisés entre 2013 et 2018. La réhabilitation des bâtiments est prévue entre 2013 et 2017.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La démolition de 230 logements et la construction de 1 122 logements sont prévues ce qui fait un solde positif de 892 logements.

Environ 8,7 ha feront l'objet d'une résidentialisation et/ou réhabilitation. Il est prévu le déplacement de deux crèches et d'une école maternelle, et la création d'une crèche.

La création et la rénovation d'espaces commerciaux sont également prévues. Quatre rues seront prolongées ou créées pour un linéaire total de 505 ml réparti de la façon suivante :

- prolongement et redressement de la rue Blanqui existante : 198 ml,
- prolongement de la rue Babeuf existante : 53 ml,
- prolongement et redressement de la rue Helvetius existante : 104 ml,
- création de la nouvelle rue entre les rues Lénine et Pierre et Marie Curie : 150 ml.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration au titre de la loi sur l'eau

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

procédure de cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
superficie	33 ha
nombre de logements créés	1122 logements
nombre de logements détruits	230 logements
nombre de places de parking créées/réaménagées	638 places
superficie réhabilité/résidentialisée	8,7 ha
linéaire de voirie créé	505 ml

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

Quartier des Malassis
à Bagnolet (93)
entre les rues
Girardot, Sadi Carnot,
d'Estienne d'Orves,
Lénine, Delescluse,
Pierre et Marie Curie,
l'autoroute A3
et l'avenue de
Stalingrad

Coordonnées géographiques¹ Long. 2 ° 25' 31" 75 Lat. 48 ° 52' 17" 29

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 2 ° 25' 31" 75 Lat. 48 ° 52' 28" 31

Point d'arrivée : Long. 2 ° 25' 40" 07 Lat. 48 ° 52' 07" 76

Communes traversées :

Commune de Bagnolet (93)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

Cf. 4.3.2

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

L'usage actuel des sols est la même que l'usage projeté : zones urbaines d'habitat collectif, de petits commerces et d'établissements scolaires desservies par un réseau de rue peu dense.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bagnolet ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale, approuvé le 10 février 2011. Le périmètre de projet s'étend sur plusieurs zones du PLU : UM, UCV, UGCS, UP, N. La zone UM occupe la majeure partie du périmètre d'étude.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention des mouvements de terrain à cause de la présence d'anciennes carrières. Il est en cours d'élaboration et a été prescrit par arrêté préfectoral (n°04-1509 du 31 mars 2004).
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc Jean Moulin - les Guilands situé à Bagnolet à environ 700 m du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'Eglise Saint Leu - Saint Gilles, rue Sadi Carnot est un monument historique. Elle se situe au sein du périmètre d'étude.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources			
engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel			
est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux va engendrer des nuisances supplémentaires mais en phase définitive les nuisances seront équivalentes aux nuisances actuelles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux va engendrer des nuisances supplémentaires mais en phase définitive les nuisances seront équivalentes aux nuisances actuelles.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La phase travaux va engendrer des nuisances supplémentaires mais en phase définitive les nuisances seront équivalentes aux nuisances actuelles.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p> <p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>La phase travaux va engendrer des nuisances supplémentaires mais en phase définitive les nuisances seront équivalentes aux nuisances actuelles.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	<p>La phase travaux va engendrer des nuisances supplémentaires mais en phase définitive les nuisances seront équivalentes aux nuisances actuelles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input type="checkbox"/></p>	<p>Les eaux usées et de pluies sont rejetées vers le réseau d'assainissement communal qui est unitaire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input type="checkbox"/></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/></p>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

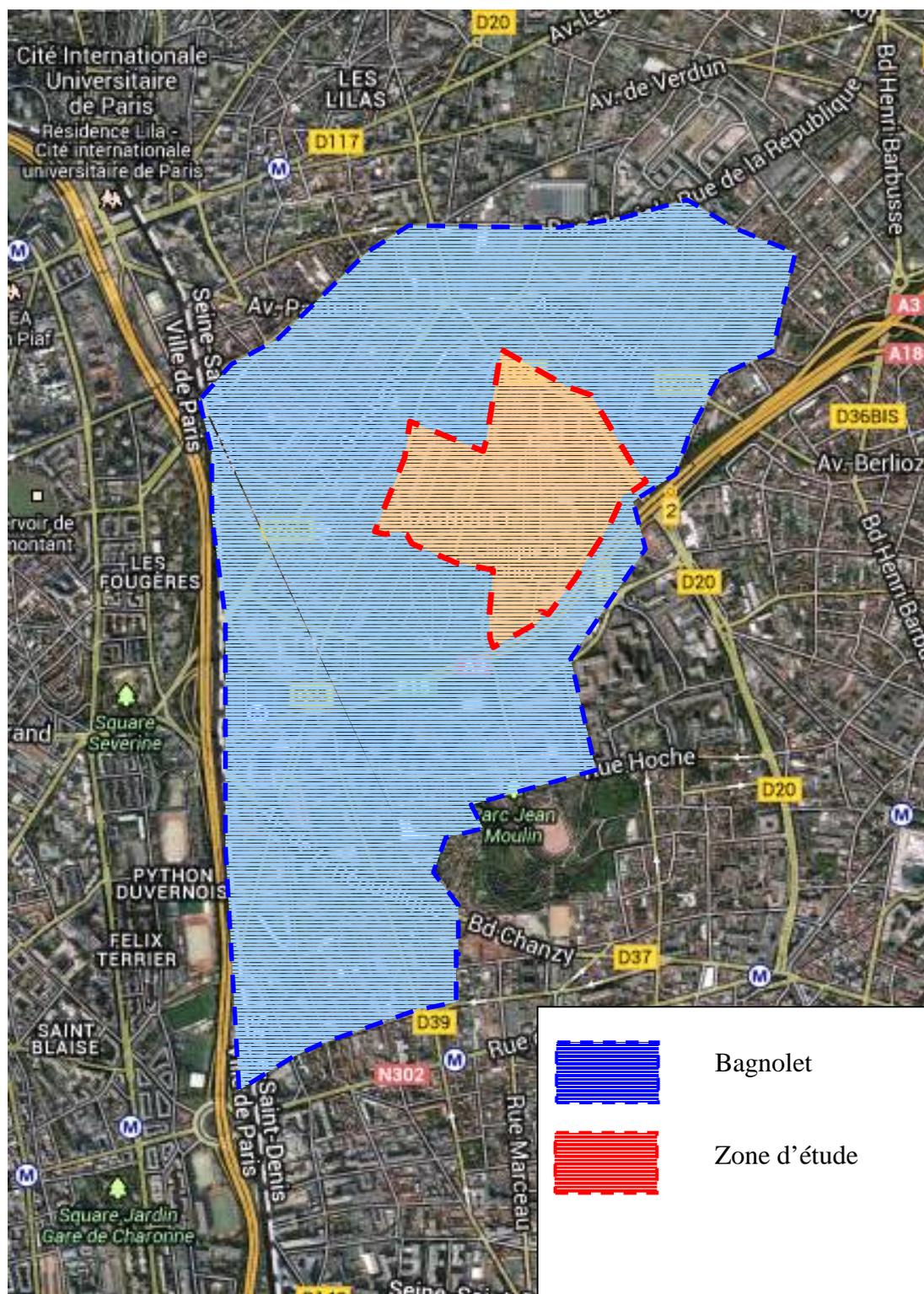
Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Globalement les effets à long terme du projet de rénovation urbaine du quartier des Malassis seront les mêmes qu'actuellement.

Le projet peut être soumis à étude d'impact par rapport à la création de routes d'une longueur inférieure à 3 km (505 ml).

Néanmoins il s'agit plutôt du réaménagement de la circulation du quartier. Seule une nouvelle voie est créée (nouvelle rue entre les rues Lénine et Pierre et Marie Curie - 150 ml), les autres sont redressées et/ou prolongées.

Annexe 2 - Localisation de la zone d'étude



ANNEXE 4 : NOUVELLE RUE BLANQUI ET PROLONGEMENT RUE BAREUF



- LEGENDE:**
- Assainissement Eaux Pluviales
 - Assainissement Eaux Usées
 - Assainissement Unitaire
 - Eau Potable
 - Electricité Basse Tension A
 - Electricité Moyenne Tension
 - Electricité Haute Tension A
 - Electricité Abandonnée
 - Gaz Moyenne Pression
 - Gaz Abandonné
 - Télécommunications
 - Eclairage
 - Chauffage Urbain
- Réseaux existants à dévier:**
- Eau Potable
 - Electricité Basse Tension A
 - Electricité Haute Tension A
 - Chauffage Urbain
- Réseaux projeté**
- Arosage
 - Assainissement Eaux Pluviales
 - Regards EP
 - Avsior EP
 - Grille d'assainissement EP
 - Assainissement Eaux Usées
 - Regards EU
 - Assainissement Unitaire
 - Eau Potable
 - Electricité Basse Tension A
 - Electricité Haute Tension A
 - Télécommunications
 - Eclairage
 - Chauffage Urbain

MAISTRISSE D'OUVRAGE AMENAGEUR		PROJETANT	
S. Avenue Marek Salsbery 1040 Vervins T. 03 24 42 24 24		S. Avenue Marek Salsbery 1040 Vervins T. 03 24 42 24 24	
MAISTRISSE D'OUVRAGE COORDONNATEUR		ARCHITECTES	
D. Rue du Fort-aux-Choux 1040 Vervins T. 03 24 42 24 24		VALÉRO GADAN ARCHITECTES	
R.E.T.		PROVISOR	
145 Avenue Jean Lefebvre 1040 Vervins T. 03 24 42 24 24		VRD02	
PROJET D'AMENAGEMENT DU SECTEUR BLANQUI A BAGNOLET			
PARCELLES N° 5-96-98-100-102-130-146(partielle)-149-150-157-166(partielle)-167(partielle)-184(partielle)			
PLAN DE PRINCIPE DES RESEAUX		1/200	
31/05/2013		00	